



Le courrier Médanais

AVRIL 2009

LETTRE MUNICIPALE DE LA COMMUNE DE MÉDAN

NUMÉRO 21



14/03 Ambiance savoyarde pour la soirée O.M.A.L



12/04 Chasse aux oeufs pour les enfants dans le parc de la Mairie



12/04 Canicross de Médan : Ci dessous, une concurrente tchèque



Le mot du Maire



Chères Médanaises, chers Médanais,

Après plusieurs mois de fermeture du Rallye, c'est avec satisfaction que vous avez pu constater sa réouverture. Une nouvelle équipe est à sa tête dans des locaux

que vous connaissez. N'hésitez pas à vous y rendre.

L'année 2009 a débuté depuis 4 mois déjà et l'équipe municipale a beaucoup travaillé sur le budget de cette année. A l'exception de deux projets qui ont été reportés, toutes les demandes des commissions municipales ont été intégrées dans le cadre d'un budget équilibré.

Ce budget présente un accroissement des dépenses de fonctionnement qui s'explique d'une part, par un effort accru d'entretien des bâtiments communaux et d'autre part, par le choix d'un changement de technique comptable pour avoir une meilleure lisibilité. Ces accroissements étant temporaires, nous devrions dès l'année prochaine revenir à

un budget de fonctionnement en baisse par rapport à celui de cette année.

Parmi les principaux investissements budgétisés en 2009 : les études d'urbanisme pour la révision simplifiée du P.O.S. et la déclaration d'utilité publique pour la ZAC, les travaux de réfection du chemin des Poiriers, de la Rue de Verdun avec enfouissement des câbles, et de la Rue Victoire.

Enfin pour les bords de Seine, le Conseil municipal a voté à l'unanimité la demande faite à l'Etat de passer en zone bleue nos bords de Seine, et à tout le moins d'obtenir un régime dérogatoire. Cela ne signifie pas que le Conseil municipal soit d'accord avec le projet des repreneurs dans son état actuel, puisque ce vote a été accompagné d'une motion indiquant que nous étions favorables à un projet mais que la proposition des repreneurs nécessitait encore des travaux d'étude dans une concertation large pour approfondir de nombreux points comme le nombre de chambres d'hôtel, les accès, les activités et leurs implantations etc.

Nous attendons et suivons donc avec impatience dans les prochains mois l'issue que le Préfet de Région entendra réserver à ce dossier majeur pour l'aménagement de notre Village.

Serge GOBLET
Maire

Réouverture du Rallye le 15 avril

Fredy et Christian Feray sont les repreneurs du Rallye.



Ils connaissent bien Médan et ses habitants : "enfants du pays" à Vernouillet, ils sont l'un et l'autre anciens pompiers volontaires au centre de secours de Vernouillet et cuisiniers de profession. Christian a également participé à l'activité du Rallye auprès de Béatrice Mercier.

Au redémarrage de l'activité, vous trouverez une épicerie, un dépôt de pain et viennoiseries, le café bar, le relais Poste, la pâtisserie sur commande.

Fin mai début juin, ils comptent reprendre les soirées à thème (avec ou sans repas froid). Pour plus tard, ils ont d'autres projets pour petits et grands : confiserie, glaces.

Ouverture tous les jours de 7 heures à 20 heures, sauf jeudi, jour de fermeture, samedi (8h - 20h) et dimanche (8h - 19h).

Caisse des écoles

Un peu d'histoire

Une caisse des écoles a été constituée à Médan le 23 août 1924 en exécution de l'article 17 de la loi du 28 mars 1882.

Elle avait pour but à l'origine de "faciliter la fréquentation des classes par des récompenses, sous forme de livres utiles et de livrets de caisse d'épargne aux élèves les plus appliqués, et par des secours aux élèves indigents ou peu aisés, soit en leur donnant les livres et fournitures de classe qu'ils ne pouvaient se procurer, soit en leur distribuant des vêtements et des chaussures, et, pendant l'hiver, des aliments chauds".



Pour la petite histoire, notons que dans le livre de compte - rendu des séances, on trouve trace de distribution de tabliers et de galoches jusqu'en 1950.

Aujourd'hui

Les objectifs de la caisse des écoles sont un peu différents actuellement. ils se sont également élargis.

Le CCAS est là pour aider les familles en difficulté. La caisse des écoles finance quant à elle des déplacements en car (piscine), certaines sorties scolaires, l'animation à Noël, le dictionnaire à chaque enfant de CM2 entrant en 6ème ainsi que les cahiers et livres pédagogiques et d'anglais, déchargeant ainsi les familles de l'achat de ces fournitures scolaires.

Aujourd'hui, nous faisons appel à votre générosité et nous vous remercions par avance de votre participation (les dons sont à adresser en Mairie).

Joanne Gacon

PS : Ci joint la photocopie d'une enveloppe d'un généreux donateur :

Pour les
P'tits bouts
d'Emile



Dossiers communaux

ECOLE

Le 7 février, nous avons inscrit les enfants nés en 2006 en première section de maternelle. Les familles n'ayant pas inscrit leur enfant à cette date et souhaitant le faire pour la prochaine rentrée doivent contacter la mairie au 01 39 08 10 00.

Joanne Gacon

SITERTA

Le syndicat intercommunal de transport d'élèves de la région de Triel - Andrésy a décidé, lors de sa dernière réunion, de ne pas augmenter les tarifs des cartes de transport sur l'année 2009.

Joanne Gacon

SECURITE ROUTIERE

Depuis février, les médanais ont découvert rue de Breteuil, puis rue de Vernouillet, un panneau lumineux mobile indiquant la vitesse des véhicules en alternance avec un visage souriant ou triste. Passée cette période d'apprentissage et de test, nous allons équiper avec les supports nécessaires, plusieurs sites sur la commune, afin de sensibiliser par rotation du cinémomètre, les automobilistes au respect des vitesses en ville.

Cet équipement va également nous permettre de recueillir des informations sur les comportements et habitudes : importance du trafic, heures de passage, réaction à l'affichage de la vitesse, respect ou non des limitations etc ...

Au cours de nos essais ces dernières semaines, nous avons ainsi pu relever des vitesses supérieures à 100 km/h dans les 2 zones test, limitées à 30 et 45 km/h.

Ce comportement est criminel et témoigne, au delà de l'inconscience, d'un mépris total des autres. Nous sommes fermement



décidés à tout mettre en oeuvre pour que les rues de notre Village ne se transforment pas en autoroutes.

Il est impératif que les médanais, qui sont les premiers concernés par la sécurité de leurs enfants, soient exemplaires et fassent preuve de civisme au volant. N'attendons pas l'accident pour modifier nos comportements.

Jean François Bertrand, pour la commission sécurité

SIVM

Un coup de pouce du SIVM aux familles : augmentation ZERO !

Le nouveau bureau du SIVM, Syndicat Intercommunal Villennes Médan, s'est consacré depuis sa nomination en mars 2008 à mener un audit en profondeur de l'ensemble des activités sous sa compétence, ainsi que de la situation financière à court, moyen et long terme (visibilité à 15 ans).

Plusieurs décisions ont été prises, et un plan d'actions d'ores et déjà mis en oeuvre ... Côté gestion, les comptes ont été analysés en détail pour une maîtrise optimisée des coûts, tout en maintenant, voire en améliorant la qualité des prestations proposées. Grâce à cela, non seulement l'équilibre financier a été atteint en 2008, mais également les projections sont désormais établies sur la base d'outils de gestion permettant des décisions éclairées (incidences sur les budgets de fonctionnement et d'investissement), et une maîtrise anticipée de la gestion à terme.

Aussi, et dans le contexte de la conjoncture actuelle, il a été décidé à l'unanimité lors du bureau du 24 mars 2009, de procéder au gel non seulement des tarifs, mais également des recettes fiscales pour 2009, sans naturellement impacter la qualité des activités concernées.

Michel Périnet

(article paru conjointement dans les lettres municipales des communes de Villennes et Médan)

Dossiers communaux

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2009

Exonération partielle de la dette relative aux loyers du "Rallye" au bénéfice de Mme Béatrice mercier pour un montant de 1 500 €

Proposition du projet de travaux de réfection de toiture du local municipal de stockage rue Pierre Curie au titre de la DGE 2009

Fixation du taux unitaire des vacances funéraires à 20 €

Décision de retenir la candidature de M Christian FERAY et de M Frédéric FERAY pour la reprise du Rallye sous réserve d'acceptation des conditions du bail

Institution d'une prime annuelle et d'une indemnité d'encadrement et de responsabilité pour le personnel municipal à compter du 1er janvier 2009

Avis favorable à la demande de la communauté de communes des Coteaux de Seine d'adhésion à la section CEDAT du SIVOM

Rapport sur l'intégration environnementale et paysagère de la ZAC du clos et des Poiriers

Autorisation du Maire à exercer le droit de préemption de la commune en cas de vente d'un local pouvant accueillir le matériel technique de la commune

Séance du 26 février 2009

Adoption du projet de bail et de convention pour le Rallye

Séance du 27 mars 2009

Vote des taux des taxes pour 2009 (inchangés)

Taxe d'habitation : 5,60%

Taxe foncière (bâti) : 8,42%

Taxe foncière (non bâti) : 44,04%

Taxe professionnelle : 7,41%

Fixation du montant de participation aux frais de scolarité pour les enfants villennois scolarisés à

l'école de Médan en 2008/2009 : 210 € (inchangé)

Fixation du montant de participation aux frais de scolarité pour les enfants des autres communes scolarisés à l'école de Médan en 2008/2009 : 800 € pour les maternelles, 400 € pour les primaires (inchangé)

Fixation de la participation des conjoints de moins de 60 ans à la sortie des anciens : 70 €

Fixation de la subvention 2009 à la caisse des écoles : 7 210 € (commentaire : le budget communal prévoit également une subvention exceptionnelle versée à la coopérative scolaire pour la participation au financement du projet de séjour de 4 jours au Futuroscope pour les enfants de CM1 / CM2 et 1 000€ de matériel informatique destiné à l'école)

Subvention 2009 au CCAS : 290 € (inchangé)

Subvention aux associations pour 2009 pour un montant total de 4 820 €

Adoption de la procédure de rattachement des produits et des charges à l'exercice

Adoption du budget primitif 2009

Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 6,8% (commentaire : elle passe de 5,8% à 6,8% pour prendre en compte le passage au rattachement. Le niveau de taux antérieur devrait être retrouvé dès 2010).

Approbation de la désignation d'un 7ème vice président au syndicat d'électricité de la région de Conflans.

Résultats du recensement INSEE

La population municipale (résidents + sans abris + habitations mobiles) est de 1 475 personnes, auxquelles se rajoutent 29 personnes dont la résidence habituelle est dans un autre commune, mais qui ont conservé une résidence dans la commune (étudiants notamment).

Le recensement est désormais actualisé tous les ans.

Etat civil

AVIS DE NAISSANCE

Sidonie CORSIA	17/01 /2009
Mélissa FLEURY	15/03 /2009

DECES

Pascaline THOMAS, née DUFLOS	16/01 /2009
Felmina PINTO MENDES REIS née PINTO REIS	18/02 /2009
Bernard BRUNET	07/04 /2009

Réveil des abeilles

Comme tous les ans, début avril, lors du réveil de la nature, les abeilles vont essaimer et se regrouper autour de la reine pour rechercher une nouvelle demeure.

Les abeilles sont protégées par la loi et ne peuvent être détruites (code rural article L 245-25).

Pour signaler la présence d'un essaim d'abeilles, s'adresser en Mairie qui contactera un apiculteur qui viendra gratuitement récupérer l'essaim.



*Une abeille (peut-être
médanaise ?)
photographiée juste après
son réveil*

A noter

Passeports

A partir du 27 avril 2009, les passeports deviennent biométriques.

Il ne sera plus possible de déposer sa demande en Mairie.

Une liste des 33 communes constituant le réseau de délivrance des passeports est disponible à l'accueil de la mairie.

Cartes d'identité

Lors d'un renouvellement, la non restitution de la carte d'identité périmée donnera désormais lieu à un paiement de 25€.

Pour les justificatifs de domicile, la mairie vous rappelle de penser à apporter originaux et copies.

Permis de construire

Via le site <http://webads.application.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr>, vous pouvez suivre l'état d'avancement de votre demande de permis de construire, muni du numéro de dossier et de la date de dépôt en mairie.

Collecte des déchets (rappels)

Déchets résiduels : A partir du 1er mai, une collecte supplémentaire de déchets résiduels est mise en place tous les jeudis jusqu'à fin septembre.

Collecte sélective (papiers, cartons, verre) : Le 11 février, le centre de tri de Triel sur Seine nous a signalé la présence d'indésirables, notamment une forte présence de papiers et cartons mouillés, conduisant au déclassement de ces déchets recyclables lors du contrôle.

Végétaux : Les collectes de végétaux se font sans sac plastique. Tarif des sacs végétaux (disponibles en mairie) : 7,5 € les 15. Se reporter au calendrier du guide 2009 ou au site www.ville-medan.fr pour le calendrier de collecte certains mardis

Décharges sauvages

Des indéclicats ayant été identifiés grâce à la vigilance de médanais ont déposé fin mars une quantité importante de déchets chemin des galères. Triste spectacle !

La mairie appelle chacun à la vigilance et au signalement en mairie d'éventuels nouveaux dépôts sauvages.

Inscription scolaire (CP)

Inscription CP (enfants nés en 2003): le samedi 6 juin de 9h30 à 11h45 en mairie puis à l'école.

Penser à apporter le livret de famille, un justificatif de domicile (apporter copies et originaux) et le carnet de santé de l'enfant.

A venir ...

Sortie des Anciens : le 20 mai à Giverny

Mai des Artiste : du samedi 9 au dimanche 17 mai salle Maeterlink

Fête de la Saint Jean : le 20 juin avec repas de rue et bal populaire

Patricia Afonso



Pensez à ne pas déposer papiers et cartons mouillés au tri sélectif !



Décharges sauvages : triste spectacle



Merci aux volontaires de "Je nettoie Médan" qui se sont activés samedi 4 avril après midi, équipés grâce à l'aide du SIVATRU

Lettre d'information de la commune de Médan - Renseignements Mairie de Médan : 18, rue de Verdun - 78670 Médan

Tel : 01 39 08 10 00 Web : www.ville-medan.fr

Responsable de la publication : Serge Goblet, Maire

Rédaction : commission communication concertation / Frédéric Héroult - Laurent Millot - Veronique Martial - Severine Ouwand

Imprimé sur du papier éco certifié - Ne pas jeter sur la voie publique